

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH**

**Séance ordinaire du 20 décembre 2023 à 18h, après convocation légale**

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

**Etaient présents :**

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
BARILLARO Jérémy	SCHULTZ Laurent	GRILLO Marie	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	ZENNER Bernard	
PHILIPPE Lionel	WEIS Mathieu	PAQUET Michel	
POUGET Clémence	RECH Serge	HATRI Aïcha	
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	SCHIVRE Marc	
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	
PARPETTE Jerry	REBSTOCK-PINNA A.	SEGURA Olivier	

**Procurations :**

HERGAT Michel	a donné procuration à	PAQUET Michel
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	POUGET Clémence
ACKER Christine	a donné procuration à	ROBINET David
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	DICK Rémy
SCHREIBER Roger	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
SCHITZ Denis	a donné procuration à	ZIEGLER Damien
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BAUR Denis	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
VETZEL Caroline	a donné procuration à	TACCONI Pierre

**Absents excusés :**

PAULY Elsa	MATHIEU Bertrand	FATTORELLI Viviane	FERRERO Marc
SCHUTZ Sylvie			

**Absents non excusés :**

ANDRE René	FRADELLA Cédric
DEUTSCH André	ABATE Patrick
FEUVRIER Alieth	BEY Michèle
BRUSCO Stéphan	

La séance débute à 18h12

**Début de la séance :**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>60</b>
<b>Présents :</b>	<b>33</b>
<b>Procurations :</b>	<b>13</b>
<b>Absents :</b>	<b>14</b>

**Pendant le point 2 :**

Arrivée de M. PAQUET

<b>Membres en exercice :</b>	<b>60</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Procurations :</b>	<b>14</b>
<b>Absents :</b>	<b>12</b>

La séance se termine à 20h12

**Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :**

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale  
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint  
NABE Kalil, Responsable des Finances  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing  
MOUCHARD Margot, responsable des Assemblées  
VAUTRELLE Alexandre, Responsable juridique  
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

**POINT I-10 – DELIBERATION N°2023/I-65 - DESIGNATION DU REPRESENTANT  
DU SMITU AU GART**

Vu les Statuts du Groupement des autorités responsables de transport (GART), modifiés lors de l'Assemblée générale du 21 janvier 2020 et notamment son article 1<sup>er</sup> qui stipule que :

*« L'Association GART dite « Groupement des Autorités Responsables de Transport », fondée en 1980 conformément à la loi du 1er juillet 1901, a pour but :*

- *d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;*
- *d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;*
- *d'être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne ;*
- *de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial » ;*

Considérant que le GART constitue un excellent instrument d'échange et de coordination entre les autorités organisatrices de la mobilité durable ;

Considérant qu'il convient pour le SMiTU en tant qu'autorité organisatrice de nommer un élu titulaire et un élu suppléant pour le représenter au sein de l'Assemblée Générale du GART.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de désigner le représentant titulaire au GART et son suppléant ;
- de prendre acte des Statuts du Groupement des autorités responsables de transport, modifiés lors de l'Assemblée générale du 21 janvier 2020, joints en annexe.

Le Bureau Syndical en du 6 décembre 2023 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- désigne le représentant, M. BECKER titulaire au GART et son suppléant, M. VEINNANT ;
- prend acte des Statuts du Groupement des autorités responsables de transport, modifiés lors de l'Assemblée générale du 21 janvier 2020, joints en annexe.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 21 décembre 2023

Le Président,

Rémy DICK

